

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 20 février à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard MARCONNET, Maire.

Etaient présents : M. MATT, MME DELAVOIX, MME MILLER, M. PIERRON, M. BRETON, MME ROCH, M. RODET et MME RIESENMEY, Maires adjoints, M. GAK, M. FROGER, MME TURPIN, MME VALCIN, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. PICARD, M. LEHMANN, MME LOISEL, M. JOSSERAND et M. MONGUILLON formant la majorité des membres en exercice

Absents représentés : MME NOEL par M. MARCONNET, M. DEVILLIERS par MME ROCH, M. GOUSSEFF par M. MONGUILLON, MME BESANÇON par M. JOSSERAND

Absentes : MMES BETTI, DEBLEDS, ODERMATT, BOUTRIN et MONCHANIN.

Madame Micheline RIESENMEY a été élue secrétaire de séance.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération n°2018-010-1 du 21 février 2018 conformément aux articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n° 2019-004-3 du 17 janvier 2019 portant sur la passation d'un contrat de maintenance de la centrale de traitement d'air – ESPACE 520 6 Jean-Claude MOULIN. Le contrat est conclu avec la Société EPMC, sise à VITRY SUR SEINE pour une durée d'un an, renouvelable tacitement pour la même durée, pour montant annuel de 2 750,00 euros HT,

Décision n° 2019-005-15 du 25 janvier 2019 portant virement d'un crédit n° 1 opéré depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues ». Un virement de crédit de 4 100,00 euros doit être opéré afin de faire face à une dépense non inscrite au budget.

Monsieur le Maire annonce, que, sur demande de VALOPHIS-SAREPA, la cinquième question prévue à l'ordre du jour est reportée.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de **3 127,80 €** à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Alphonse DAUDET au titre de la participation aux frais d'un séjour à QUIBERON en avril 2019. **INDIQUE** que les dates du projet sont données à titre indicatif et que toute modification de celles-ci ne remet en cause ni l'organisation du projet ni la participation de la Commune. **DIT** que les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2019.

DECIDE l'organisation de l'opération « Permis piéton » en collaboration avec la Gendarmerie d'Egly et la Direction Départementale des Territoires à destination des élèves de CE1 des écoles élémentaires Jules Michelet, Jean Moulin et Alphonse Daudet. **APPROUVE** le montant de la dépense qui s'élève à 669,60 €/H.T. soit 761,22 €/T.T.C. **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de l'Etat et du Département au titre du plan Départemental d'Action de Sécurité Routière 2019. **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet de l'Essonne et de Monsieur le Président du Conseil Général l'autorisation d'acquérir des gilets jaunes de sécurité et des cahiers de «Préparation à l'APER» des codes Rousseau avant l'attribution de l'arrêté de subvention. **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire. **DIT** que les crédits nécessaires au financement de la dépense et les recettes seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2019.

PREND acte du rapport d'orientations budgétaires et **APPROUVE** le débat sur la base ce rapport.

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé souscrite par le C.I.G. à compter du 1^{er} janvier 2020.

Informations diverses :

Monsieur le Maire invite les élus à contrôler les factures VEOLIA : la vérification doit porter sur le montant qui doit être calculé par rapport au réel et non suite à une estimation.

Monsieur le Maire fait part aux élus de l'invitation à la visite de l'usine d'eau potable d'Itteville, le samedi 16 mars à 10h00. Le mail d'invitation leur sera transféré par le secrétariat général.

Dysfonctionnement distribution du courrier

Monsieur JOSSERAND remarque que suite à la dernière séance du Conseil Municipal, aucune amélioration n'a été constatée au niveau de la distribution du courrier à EGLY. Il souhaite savoir s'il ne serait pas judicieux de voter une motion ou bien faire circuler une pétition auprès de nos concitoyens.

Monsieur MARCONNET répond que les associations de l'AMF suivent l'affaire.

Monsieur BRETON présente les deux prochains évènements culturels qui se dérouleront sur la commune :

- Théâtre « L'extraordinaire voyage du Fakir qui était resté coincé dans une armoire Ikea » - Cie du Théâtre sur la Colline et à trois on y va ! – les 8 et 9 mars à 20h30 et le 10 mars à 15h30 à l'auditorium

- Concert de Printemps par la Société Musicale d'Arpajon et Janville Live Orchestra – le 17 mars 2019 à 16h30 à l'Espace 520

Monsieur le Maire informe que les prochains conseils municipaux se tiendront les :

- jeudi 28 mars 2019
- jeudi 16 mai 2016

La séance est levée à 22 heures 30

Fait à Egly, le 26 février 2019

Le Maire

Gérard MARCONNET